

# MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un juin deux mil dix, à 17 heures 07, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. Leclerc, M. Charlet, adjoint ; M. Faragout, Mme Sement, Mme Charlet

POUVOIRS : Mme Tellier à M. Leborgne,

ABSENTS EXCUSES : M. Defline, M. Varnier, M. Lanel, Mme Dartril

ABSENTS : M. Lecocq, Mme Leclerc, M. Bourguignon, Mme Guillotte,

Mme Sement a été nommée secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-17, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, pour une réunion du Conseil Municipal le 15 juin 2010, le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil municipal a de nouveau été convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

### **1. Approbation du compte rendu du 05 mai 2010**

Point n°6 vente espace vert le Plessis : M. Leclerc déplore que le conseil ait décidé de vendre ce terrain au prix de 18€ le m<sup>2</sup>, sachant qu'une proposition d'acquisition aux Landes avait été acceptée à 45€ le m<sup>2</sup>. Une correction est apportée à cette remarque : la proposition initiale faite par le Conseil Municipal le 27 février 2009 était de 20€ le m<sup>2</sup>, refusée par les vendeurs et effectivement acceptée ensuite par le conseil municipal le 29 mai 2009 au prix de 45€ le m<sup>2</sup>, pour l'aménagement de sécurité au carrefour de la Rue de la Messe.

### **2. Travaux de sécurité rues Bordeaux Psalmon, Dufour Lebrun, Victoire Devillers**

La commission Permanente du Conseil Général de l'Oise dans sa séance du 07 juin 2010 a accordé à la commune deux subventions pour l'aménagement de sécurité des rues BP – DF et VD, à savoir subvention au taux communal de 32 % soit 17 273€ et plan de soutien de 10 % soit 5390 €.

Comme précisé lors de la préparation du BP 2010, dès lors que le financement de ces travaux aurait été obtenu ainsi que les dernières dotations de l'Etat notifiées, nous devons intégrer les crédits nécessaires à leurs réalisations.

Pour mémoire recettes supplémentaires parvenues après le vote du BP :

- Dotation Solidarité Rurale (74121)	= 14 084 €
- Fond National de Péréquation	= 27 511 €
- Subv travaux de sécurité	= 22 663 €
- Subv 3 <sup>e</sup> et dernière tranche église	= 17 480 €

L'appel d'offres ayant été réalisé, le cout global des travaux s'élève à 66 170.49 € TTC, l'entreprise retenue est la Sté Ramery travaux publics (Grumesnil).

La commission des finances propose la décision modificative suivante :

#### **DM n°02/10**

I/D	Prog 10003 Voirie	article 2152 Installations de voirie	+ 66 200 €
I/R	Prog 10003 Voirie	article 1313 Subv du département	+ <b>22 663 €</b>
I/R	Prog 10009 Eglise	article 1313 Subv du département	+ 17 480 €
F/R	74127 Dotation National de Péréquation		+ 26 057 €
I/R	021 Virement de la section de fonctionnement		+ 26 057 €
F/D	023 Virement à la section d'investissement		+ 26 057 €

Adoptée à l'unanimité

M. Leclerc déplore que ces décisions soient prises à 7 élus.

### 3. Décisions Modificatives

- Chaises de l'Eglise

Comme suite à la décision du conseil municipal du 02 avril 2010, les 25 chaises ont été confectionnées par les Meubles Durdant (moins cher que Meubles Gréaume) et réceptionnées le 01 juin. Le diocèse de Trie Château s'est acquitté de sa participation de 475 €.

La commission des finances propose la décision modificative suivante :

**DM n°01/10**

I/D	Prog 10009 EGLISE	Art 2184 Mobilier	+ 1 125 €
I/R	Prog 10009 EGLISE	Art 1328 Subv de la paroisse	+ 475 €
F/R	Prog 74127 Fond National de Péréquation		+ 650 €
F/D	023	Virement à la section d'investissement	+ 650 €
I/R	021	Virement du Fonctionnement	+ 650 €

Adoptée à l'unanimité

### **M. Lanel est arrivé à 17h40**

- Columbarium

La Sté Munier a été reçue le 30 avril, le projet qui a été retenu s'intègre parfaitement aux besoins et à la situation géographique de notre cimetière.

Dans un premier temps, compte tenu du budget prévu, nous envisageons une stèle de 6 cases, avec la possibilité au fur et à mesure du temps d'en intégrer jusqu'à 4 autres, et un jardin du souvenir. De plus, sont prévus deux bancs qui pourront être déplacés lors de l'agrandissement, ainsi que deux cases individuelles.

Le montant du projet est légèrement plus élevé que le budget initial (3 600 €), et nous envisageons un aménagement paysager (900 €), de ce fait la commission des finances propose la décision modificative suivante :

**DM n°03/10**

I/D	Prog 10004 Cimetière article 2116 Aménagement cimetière	+ 4 500 €
F/R	74121 Dotations solidarité rurale	+ 4 500 €
I/R	021 Virement de la section de fonctionnement	+ 4 500 €
F/D	023 Virement à la section de fonctionnement	+ 4 500 €

Adoptée à l'unanimité

- Épicerie

*Rappel des travaux effectués :*

-	Compteur EDF :	483.95 €	} <b>Total = 8 563.86 €</b>
-	Mise en place Plomberie :	773.27 €	
-	Chauffe eau instantanée et sanitaires :	729.08 €	
-	Installations électriques :	4 044.87 €	
-	Compteur eau :	2 013.82 €	
-	Réseau d'eau :	518.87 €	

La commission des finances propose la décision modificative suivante :

**DM n°04/10**

I/D	Prog 41 Épicerie article 21318 Aménagement bâtiment	+ 570 €
F/R	74121 Dotations solidarité rurale	+ 570 €
I/R	021 Virement de la section de fonctionnement	+ 570 €
F/D	023 Virement à la section de fonctionnement	+ 570 €

Adoptée à l'unanimité

La personne qui envisageait d'ouvrir une épicerie, n'est pas en mesure de mener à bien son projet. Le conseil municipal propose de lancer un appel pour une épicerie ou une autre activité.

### 4. Plan Local d'Urbanisme : mission ADTO

La commission des travaux a rencontré le 04 mai les deux bureaux d'études ayant répondu à l'appel d'offre afin de comprendre le déroulement du dossier.

Une différence importante du coût a été constatée, toutefois le bureau le moins disant n'a pas retenu l'attention et la confiance des membres présents.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier le dossier à l'ADTO pour l'assistance dans les démarches, afin que ce dossier aboutisse dans les meilleures conditions et dans les délais convenus.

## **5. Service Ingénierie CCPB**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance et d'accompagnement par le service intercommunal « Conseil Ingénierie » de la CCPB.

## **6. CCPB : modification des statuts : compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » pour la réhabilitation et entretien des assainissements individuels**

Monsieur le maire fait état d'une délibération de la communauté de communes du Pays de Bray du 31 mai 2010 concernant l'extension de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » au domaine suivant : « réhabilitation et entretien des assainissements individuels. »

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 31 décembre 2006 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants et L 5214-1 à L5214-29

Vu les statuts de la communauté de communes du pays de Bray et notamment son article 3 relatif aux compétences

Considérant l'évolution des diagnostics réalisés par les SPANC de la communauté de communes du Pays de Bray

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'extension de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » au domaine suivant : « Réhabilitation et entretien des assainissements individuels. »

## **7. Suivi des dossiers ADTO**

### **- Etude d'incidence : Station épuration**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la société B&R Ingénierie proposée par l'ADTO suite à l'appel public à la concurrence et à l'analyse des prix des prestations, de la valeur technique, des délais d'exécution.

### **- Maitrise d'œuvre pour le raccordement du Hameau Les Landes et rue de Feuquerolles**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la société B&R Ingénierie proposée par l'ADTO suite à l'appel public à la concurrence et à l'analyse des prix des prestations, de la valeur technique, des délais d'exécution.

## **8. Questions diverses**

### **- Remerciements pour l'attribution d'une subvention communale 2010 :**

- L'association « les Enfants d'Abord »
- ENVOL (Envol Nocturne et Vie des Oiseaux Libres)
- Association pour la connaissance et la conservation des calvaires et des croix du Beauvaisis

### **- Délégation d'encadrement :** Monsieur le Maire a délégué Mme Charlet Viviane afin d'encadrer et de piloter Mme Martin Claudine ATSEM, pour l'entretien des locaux et du matériel de l'école maternelle.

-

***La séance est levée à 18h25***

Le Maire,  
Jacky LEBORGNE